

Commune de Monchy-Lagache  
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du mercredi 22 Février 2017 à 20 h

Approuvé lors du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2017

Présents : P.LEVERT (Maire) - O.BLERIOT - A.BORRUECO - Y.BRESOUS - M.CAPON – P.DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN - - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE D.RIGOLIN-D.WILLEMANN

Absents excusés JB GRU

R. CAILLEUX

Secrétaires de séance P. DUPONT- JC ISTE

Présence de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 27 décembre 2016.
- Approbation du compte administratif 2016 (commune & lotissement) et affectation des résultats.
- Approbation du compte de gestion 2016 (commune et lotissement).
- Vote de la contribution au CCAS de Monchy-Lagache.
- Décision comptable
- Point sur le RPC – Demande de subvention FSIL
- Point sur les travaux en cours ou prévus
- Informations diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 20h05

Point N°1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 27 décembre 2016

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents**

Point N°2: Approbation du compte administratif de 2016 (commune & lotissement)

\* Commune

M le Maire donne la parole à Mme la Secrétaire.

Il est fait lecture, chapitre par chapitre, du compte administratif de la commune pour 2016.

Après délibération et explications, M Le maire quitte la salle du conseil

**Mr Le Premier Adjoint soumet aux votes : Le compte est approuvé à l'unanimité des présents.**

\* Lotissement « le Mesnil »

Il est fait lecture, chapitre par chapitre, du compte administratif du lotissement pour 2016.

Après délibération et explications, M Le maire quitte la salle du conseil

**Mr Le Premier Adjoint soumet aux votes : Le compte est approuvé à l'unanimité des présents.**

Mr le Maire rejoint le conseil

**\* Affectation des résultats : Commune**

En fin d'exercice 2016, il s'avère que la somme de 453 153.09€ n'a pas été utilisée ni en investissement, ni en fonctionnement. Cette somme tient compte des restes à réaliser (43720€).

Il est proposé d'affecter cette somme de 453153.09€ sur le budget communal 2017.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**\* Affectation des résultats : Lotissement « le Mesnil »**

En fin d'exercice 2016, il s'avère que la somme de 2839.25€ n'a pas été utilisée ni en investissement, ni en fonctionnement.

Il est proposé d'affecter cette somme de 2839.25€ sur le budget lotissement 2017.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Point N°3 : Approbation du compte de gestion 2016 (commune et lotissement).**

**Commune : Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**Lotissement : Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**Point N°4 : Vote de la contribution au CCAS de Monchy-Lagache.**

M le Maire informe les membres du Conseil du vote du budget du CCAS.

Ce budget fait part d'une demande de subvention de 3000€ (identique à 2016) auprès de la commune de Monchy-Lagache.

**Cette demande de subvention est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

**Point N°5 : Décision comptable.**

Il existe 3 budgets ; celui de la commune, celui du Lotissement « le Mesnil » et celui du RPC.

Pour l'instant le budget du RPC a été créé mais pas encore activé (l'ex communauté de communes du Pays Hamois se chargeant de régler les fournisseurs.)

Or le RPC doit s'acquitter rapidement de deux factures de 108€ (soit 216€).

Il est proposé de s'acquitter de ces 2 factures sur le budget communal avec récupération ultérieure de cette somme.

**Cette décision comptable est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

**Point N°6 ; Point sur le RPC – Demande de subvention FSIL**

M le Maire donne la parole à J. HAPPE. Maire-Adjoint chargé de ce dossier.

Ce dernier confirme que le RPC sera bien implanté à Monchy-Lagache et nulle part ailleurs.

Le projet a connu un nouveau retard car en janvier 2017 le permis d'aménager de la zone à urbaniser a été refusé.

Le 10/02/2017, une réunion de mise au point a eu lieu sous l'égide de M. MISIAK, secrétaire général de la sous-préfecture, avec les acteurs de ce projet : DDTM, services de l'assainissement, membres du comité technique et Agence Diverscités, pour apporter des solutions aux problèmes posés par le refus du permis d'aménager de la ZAU.

M. MISIAK a présenté la feuille de route à respecter, pour ce projet soutenu par l'Etat qui lui a déjà attribué d'importantes subventions :

- Dissocier le projet du RPC de celui du lotissement .
- Donner la priorité au projet de RPC.
- Maintenir l'emprise du RPC telle qu'elle a été définie.
- Réaliser une étude de filière d'assainissement sous deux mois.
- Dans le même temps, poursuivre les études liées à la réalisation du projet
- Faire évoluer le PLU en ce qui concerne la parcelle ZT17.

Le projet suit donc son cours :

Le 24/02/2017 réalisation d'études géotechniques (sol et perméabilité)

Le 03/03/2017 présentation d'une version modifiée de l'esquisse du RPC.

Dans le cadre du FSIL (Fonds de soutien à l'investissement local) il nous est possible d'obtenir une subvention supplémentaire de 3 840 80€ (reliquats de crédits non utilisés : démolition de la minoterie de Ham).

**Cette demande de subvention FSIL d'un montant de 384080€ est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### Point N°7 / Point sur les travaux en cours ou prévus

M le Maire donne la parole à D RIGOLIN, Maire-Adjoint chargé de ce dossier.

Ce dernier informe le conseil que les travaux liés à la sécurisation routière sont terminés.

#### Travaux en cours

- \* Prévention contre les coulées de boues et inondations : créations d'avaloirs, création ou amélioration des fossés pour canaliser ou évacuer les eaux pluviales.
- \* Aménagement d'une plateforme dans une pâture pour permettre l'évacuation des grumes de bois des marais communaux.
- \* Aménagements pour handicapés : Réalisés ou en en prévision : Foyer Rural, Eglise, Bâtiments communaux et vestiaires sportifs (accès à revoir).
- \* Rénovation de la rue du stade.
- \* Eclairage indépendant autour de la Salle des fêtes pour pallier les coupures électriques après 23 h (éclairage disponible de 23 h à 4 h.)

### Travaux Réalisés

Mise aux normes du Foyer rural\_: Rideaux, planchers, (ignifugés), accès, évacuations etc ....

### Point N°8 : Informations diverses

M le Maire informe les membres du conseil de la demande d'une compagnie théâtrale (VIROMANDUI dirigée par Fabien RICHARD) de pouvoir donner deux représentations de leur création.

Cette pièce aborde le problème des grandes affaires criminelles.

Mr le Maire donne la parole à Mme GOUPIL (amie de la famille d'Elodie KULIK) qui informe les membres du conseil que cette pièce ne pose pas problème à cette famille.

Le conseil donne son accord pour deux représentations en Janvier 2018.

M le Maire donne la parole à Y. BRESOUS. MAIRE-Adjoint .

La famille POZZI qui exploite la superette PROXI a manifesté l'intention de partir courant juillet 2017. Les héritiers de l'ancien propriétaire ont l'intention de vendre les murs (ils en voudraient 120 000 €)

Parmi les possibilités éventuelles possibles :

- Le futur exploitant du café du Carrefour achèterait le fonds de commerce de la supérette (épicerie et tabac) et la commune pourrait garantir les prêts nécessaires à cette acquisition.
- La commune achète les murs et le fonds de commerce, fait les travaux nécessaires et rechercherait un gérant.

Au vu des différentes élections, il a été décidé de reporter d'une année la venue de nos amis allemands de DUNZWEILER. Ceux -ci ont bien naturellement accepté.

M le Maire informe les membres du conseil de la fermeture définitive de la décharge et il a sollicité la nouvelle com de com pour une mise en place de bennes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h.